

LA FORMATION

Prérequis

Aucun

Objectifs de la formation

- S'approprier ou se remettre en mémoire le code de déontologie des professionnels de l'immobilier et notamment l'article 3
- Mettre en œuvre de bonnes pratiques professionnelles pour ne pas discriminer
- Mettre en place un dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent

Durée

7 heures

Public

- Professionnels régis par la loi HOGUET : Agent immobilier, agent commercial immobilier, administrateur de biens, syndic de copropriété, marchands de listes
- Collaborateurs salariés de ces professionnels
- Personnes en reconversion professionnelle

Tarif inter : 260 € Net de taxes

Tarif intra : sur devis

Organisation

Formation en groupe de 4 à 8 personnes

LE PROGRAMME

Les nouvelles obligations en matière de formation

La lutte contre la discrimination :

- Les différentes formes de discrimination
- La discrimination dans l'accès au logement
- Le rôle de l'agent immobilier
- Les critères de décision objectifs
- Les pratiques recommandées
- Les recours en cas de discrimination
- Les sanctions

La lutte contre le blanchiment d'argent :

- Les grandes étapes et l'organisation de la lutte contre le blanchiment
- Les différents acteurs et leur rôle
- Les mécanismes de blanchiment
- Cartographier ses risques
- Diagnostiquer son organisation
- Rédiger et mettre en place des procédures
- Former et informer son personnel
- S'enregistrer auprès de TRACFIN
- La déclaration de soupçon
- Le déroulé d'un contrôle

Le suivi et les actions correctives

▪ LES MODALITES ET DELAIS D'ACCES

- Modalités :

Formation 100% en présentiel réalisée au sein de la CCI du Pays d'Arles. Cette formation peut être réalisée en inter ou en intra-entreprise.

- Délais :

- Pour les formations planifiées, se reporter au planning prévisionnel de formation
- Pour les formations à la demande, délai d'accès sous 15 jours après la première prise de contact
- Mise en place de la formation dans un délai d'un mois maximum

▪ ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- L'ensemble de nos locaux est adapté aux personnes en situation de handicap
- Un accompagnement spécifique est possible après étude avec notre référent handicap

▪ LES MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES MOBILISES

- La formation alterne des temps d'explication sous forme d'exposé avec vidéo projections, d'échanges et des temps de mise en application
- La formation se déroule au sein de la CCIPA dans une salle équipée d'un vidéo projecteur, d'un tableau blanc, d'une connexion Wi-Fi et de tablettes

▪ LES MODALITES D'EVALUATION ET DE CERTIFICATION

- Tout au long, un contrôle des connaissances est réalisé au travers de mise en situation et Quizz des connaissances théoriques afin d'évaluer la progression de l'apprenant et ses éventuelles difficultés
- Nous soumettons également un questionnaire d'évaluation qui nous permet de mesurer la qualité perçue de la prestation et si la formation a répondu aux besoins et attentes exprimés
- Une attestation de formation est délivrée à chaque participant

▪ SUITE DE PARCOURS POSSIBLE ET DEBOUCHES

Possibilité de compléter votre parcours avec les formations suivantes :

- Fiscalité de l'acquisition et de la cession immobilière
- Méthodes d'évaluation et dossier d'avis de valeur

▪ LES CONTACTS

Responsable Pédagogique : Karine RICART

Assistants Administratives et Commerciales : Karinne BOUSQUET - Solen Le GOISTRE – Sandrine TIXIER

Référentes Handicap : Karinne BOUSQUET - Solen Le GOISTRE

Contact : @ : formation@arles.cci.fr – Tél. : 04.90.99.08.08